

Quartier de la Gare : lancement des études préalables à l'instauration d'une Zone d'Aménagement Concerté

Lors de sa séance du 24 mars, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le processus de mise en place d'une Zone d'Aménagement Concerté dans le quartier de la Gare.

Cette décision vient conforter les orientations prises par la Ville de Saint-Brieuc lors de la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), établi dans le cadre du processus d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Ce projet fixe les grandes orientations pour la commune en matière de cadre de vie, d'habitat, de développement économique et commercial, de paysage et d'environnement, de déplacements, d'équipements et de services.

Le PADD, adopté par le Conseil Municipal en octobre 2008, affirme la volonté municipale que le quartier de la gare devienne une véritable extension du centre ville de Saint-Brieuc, à travers les opérations du Champ de Mars, de Charner et du Pôle d'Echange Multimodal, réduisant ainsi la coupure urbaine entre l'hypercentre de Saint-Brieuc et les quartiers (en particulier le quartier de Robien), coupure créée notamment par de larges emprises ferroviaires.

Le quartier de la gare présente de nombreux atouts pour devenir un pôle économique à dominantes tertiaire, commerciale et touristique.

La place du commerce et des services devra ainsi être intégrée au projet en tant que vecteur d'animation et élément structurant dans la conception des lieux de centralité afin notamment de répondre aux besoins des usagers et habitants en matière de services de proximité.

Le quartier devra être aussi un exemple de réussite en matière de mixité territoriale en tenant compte des critères de développement durable.

Les études relatives à la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal (PEM) étant désormais bien avancées, la réflexion doit désormais naturellement être engagée sur un périmètre plus large dans une logique ambitieuse de renouvellement urbain et de développement économique. Ainsi le périmètre de la ZAC pourrait s'étendre «Des Champs» jusqu'au quartier de Robien.

Les Zones d'Aménagement Concerté sont des zones à l'intérieur desquelles une collectivité



Le quartier de la gare présente de nombreux atouts pour devenir un pôle économique à dominantes tertiaire, commerciale et touristique.

publique décide d'intervenir pour réaliser l'aménagement et l'équipement des terrains.

Le processus de mise en place d'une ZAC s'organise en plusieurs étapes :

- Les études préalables aujourd'hui lancées suite à la décision du Conseil Municipal du 24 mars dernier,

- L'engagement de la concertation avec la population en parallèle de l'étude d'impact,

- Le dossier de création de la ZAC puis sa réalisation effective.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit que les études préalables touchent à leur fin en septembre 2011.

Yann Drevès, Président du groupe de la majorité municipale

Un train de l'emploi à ne pas rater

L'arrivée de la ligne à grande vitesse est une chance pour la ville, pour ses emplois, pour son développement... ne la laissons pas passer. Les occasions de développer l'emploi ne sont pas si nombreuses qu'on puisse se permettre d'en gâcher une seule.

La réflexion que nous avons tous menée autour d'une redynamisation de la ville, mettait en évidence l'importance de l'arrivée de la ligne à grande vitesse pour le développement d'entreprises et donc d'emplois. Mais, pour que la ville en bénéficie, encore fallait-il organiser, préparer le terrain à ces entreprises, à même de profiter, elles aussi, de la nouvelle situation, mettant Saint-Briec à 2 h 20 de Paris.

Répercuter le dynamisme

Préparer le terrain, organiser... La zone d'aménagement concerté (ZAC) s'imposait d'elle-même. Et c'est pour quoi nous en avons fait un point central de notre programme avec le pôle d'échange multimodal de la gare

et l'axe de bus en site propre d'est en ouest, TEO, le tout devant former un ensemble cohérent prêt à répercuter sur la ville le dynamisme impulsé par le BGV*. Mais encore faudrait-il que le Plan local d'urbanisme (PLU), qui seul est à même d'exposer une vision globale de la ville, soit abouti. Or, son achèvement est sans cesse repoussé à plus tard, lui aussi, encore et toujours...

Deux ans de perdus

Pour, qu'enfin, la majorité municipale prenne la décision d'entamer ne serait-ce que les études nécessaires à l'établissement d'une zone d'aménagement concerté, il a fallu plus de deux ans... Certes, la réflexion est meilleure conseillère que la précipitation, mais confondre réflexion, avec temporisation voire atermoiement est d'autant plus nuisible que nos concitoyens ont besoin de ces emplois qui peuvent être créés et que la ville-centre a besoin d'évoluer.

Les autres avancent

Ce retard n'est pas anodin... Au plus tôt, si le calendrier suit son cours sans retard, les premières réalisations débiteront fin 2014, au minimum six mois après l'arrivée du BGV. Six mois... De quoi casser la dynamique. On peut toujours espérer que ce retard n'aura pas un impact trop fort mais, ne nous voilons pas la face. Pendant ce temps là, les autres villes étapes du BGV se préparent, elles. Et nous pouvons craindre, qu'encre une fois, la ville de Saint-Briec se contente de regarder les autres avancer.

* BGV : Bretagne à grande vitesse

Groupe de l'opposition du Parti Socialiste et apparentés :

Pascal Bourquard, Christine Gacel,
Nolwenn Guyonnet, Martine Hubert,
Mohamed Ibnnyassin, Mado Lefaucheur, Pascal Le Guern.

Tél. 02 96 60 44 42 - 10 rue Vicairie à Saint-Briec.

La question sociale

Les élections régionales ont été marquées, à Saint-Briec comme dans toute la France, par le rejet de la politique menée par le Président de la République, son gouvernement et l'UMP. La triangulaire du second tour n'a pas affaibli le souhait d'une autre société qui soit à la fois plus juste, plus favorable, plus humaine : le total des voix de gauche et écologistes approchant les 70 % dans la ville. Mais ici, comme ailleurs, le niveau d'abstention est préoccupant. Il traduit tout à la fois la détresse sociale liée à l'extension du chômage, de la précarité, de la pauvreté, mais aussi le désenchantement à l'égard de la politique. Ce phénomène de décrochage ne peut laisser les élus locaux indifférents.

La question sociale devient si prégnante qu'elle doit occuper une place prioritaire dans la définition des politiques municipales ou intercommunales, ou dans les régies publiques, les organismes de logement.

Difficile, en effet, de demander plus à des populations qui se paupérisent. Le moindre effort financier supplémen-

taire, même s'il paraît minime, n'est plus supportable. Cela étonne parfois des élus, qui estiment que le meilleur service mérite bien un «petit» effort : qu'est ce que c'est que 6 euros, 25 euros sur une année ?...

Mais pour les exclus, les salariés, les retraités, c'est beaucoup; la faible évolution du SMIC, la très faible augmentation des retraites, des minimas sociaux, ne couvrent plus les hausses de la fiscalité, des loyers, des charges, du prix du gaz... des «restes à charge» comme les franchises médicales, les factures concernant la santé, le forfait hospitalier...

Dans ce contexte, la commune, la communauté d'agglomération, les régies publiques, les offices de l'habitat se doivent de penser «question sociale» dans toutes leurs actions, ce qui suppose agir sur la fiscalité, les tarifs des services publics, ceux de l'eau, de l'assainissement, le prix des loyers, des transports publics...

Le développement durable doit être mis aussi au service de la question sociale. Ainsi, on peut concevoir que la communauté d'agglomération porte les efforts de sa poli-

tique écologique en faveur de la rénovation thermique dans les logements sociaux afin de diminuer la consommation d'énergie et la facture des locataires.

Avec la crise, les collectivités jouent un rôle essentiel «d'amortisseur social». Elles sont à l'origine de plus de 70 % des investissements publics, apportant du travail aux entreprises. Mais, elles aussi, voient leurs ressources diminuer, par la baisse des dotations de l'Etat et la réforme de la taxe professionnelle. Un nouvel affaiblissement de leurs capacités d'action serait très néfaste aux populations. En dépit de son échec aux élections régionales, le gouvernement entend maintenir son projet de réforme territoriale pour faire la part belle au privé.

Elus et citoyens, mobilisons-nous contre ce projet : la question sociale est en jeu.

Annie Meyer et Jean-Guy Le Bère
Conseillers municipaux communistes.

Ils peuvent être contactés au 02 96 60 44 42.

Jean-Guy Le Bère reçoit le vendredi
de 10 h 30 à 12 h, 10 rue Vicairie.

L'après régionales

Près de 21 % des électeurs briochins se sont prononcés pour Europe Ecologie Bretagne dont l'axe principal de campagne est la conversion écologique de l'économie.

ET A SAINT BRIEUC, qu'est ce que cela signifie ?

Les exemples sont sous nos yeux, et ils sont nombreux : prenons les économies d'énergie dans le logement social. Cela semble maintenant évident, et pourtant en 2010, les immeubles qui vont sortir de terre ne bénéficieront que de la norme thermique 2005 améliorée de 20 %. De plus, les locataires devront payer la moitié du surcoût de construction car les subventions (Ville, Agglomération, Région) ne sont pas à la hauteur des enjeux pour les 40 ans à venir. Comment feront alors les locataires qui ont déjà du mal à payer actuellement leur loyer ?

LUMIERE, LUMIERE

L'éclairage public de la Ville est un gisement important d'économies d'énergie. Les nouvelles techniques d'éclairage par LEDS ont fait d'énormes progrès ces dix dernières années, et la généralisation progressive de ce type d'éclairage permettrait de diviser par cinq ou six la consommation d'électricité, et donc la facture. Cependant, pour enclencher ce processus, il faut vaincre les pesanteurs actuelles et ne pas hésiter à investir un peu plus à court terme pour en tirer les bénéfices à moyen et long terme.

CIRCUITS COURTS

La cuisine centrale commence à introduire des aliments de qualité biologique dans la confection des repas pour nos enfants. Mais l'approvisionnement est difficile car les pro-

ducteurs locaux ne sont pas assez nombreux et les productions viennent souvent de loin.

Une solution, parmi d'autres, serait de favoriser l'installation de producteurs biologiques, et en particulier de maraîchers dans les environs immédiats de l'agglomération. Ceci contribuerait à diminuer les frais de transport et de conditionnement, et les agriculteurs seraient assurés des débouchés pour leur production. Ce serait une forme de relocalisation de l'économie.

Gouverner, c'est prévoir, si possible à l'échelle d'une ou deux générations.

Marc Boivin, Conseiller municipal Vert. Il peut être contacté au 02 96 60 44 42. Permanence : 10 rue Vicairie.